

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 35



N°095

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUILLET 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le 07 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni Hôtel de ville à sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaient présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Zishan BUTT
Madame Marie Amelie ANQUETIL
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Monsieur Franck LE ROY
Madame Katalyne BELAIR
Madame Yasmina BAZIZ
Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Lewis CHARTIER
Monsieur Thierry AUGY
Madame Zakia BOUZIDI
Madame Christiane DESCAMPS
Madame Marie-francoise MESSEZ
Madame Margaux HOUIS
Madame Fatima YAOU

Madame Nabila DJEBBARI
Madame Marie-pascale REMY
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Dominique DANDRIEUX
Monsieur Pierre yves NAULEAU
Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Samuel MARTIN
Monsieur Damien BIDAL
Madame Ling LENZI
Monsieur Jose LESERRE
Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Jerome LEGENDRE
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Sofienne KARROUMI

Secrétaire de séance : GUILLAUME GODIN

OBJET : Attribution de subventions aux projets retenus dans le cadre de l'Appel à projets 2022-2023 de la Cité Éducative d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pierre SACK,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction du 13 février 2019 du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la ville et du logement portant déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des « Cités éducatives »,

Vu les différents diagnostics effectués et partagés sur le territoire et sa population, notamment du point de vue de l'éducation ;

Vu la labellisation de la commune dans le programme des Cités éducatives, par courrier du Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, La ministre déléguée chargée de la ville et La secrétaire d'Etat chargée de l'Education prioritaire, du 06 septembre 2021 ;

Vu la convention cadre triennale de la labellisation de la Cité Educative de Aubervilliers ;

Vu le règlement de l'Appel à projets 2022-2023 validé par le Conseil Municipal du 10 février 2022 ;

Considérant la volonté de mettre en œuvre le programme prévisionnel de « Cité éducative » au profit des enfants, des jeunes et des familles d'Aubervilliers au cours de l'année scolaire 2022-2023 ;

Considérant le succès de la première année de déploiement du dispositif Cité Educative d'Aubervilliers avec 44 projets retenus en 2021-2022 ;

Considérant l'attribution par l'Etat d'un financement annuel de 450 000 € pour l'année scolaire 2022-2023 ;

Considérant les multiples sollicitations des porteurs de projets pour intégrer la Cité Educative d'Aubervilliers ;

Considérant l'arbitrage du Comité de pilotage de la Cité Educative finalisé le 4 mai 2022 ;

Adoption à la majorité par 40 pour, 6 contre (Massinissa HOCINE, Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Pierre yves NAULEAU , Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC) , 3 se sont abstenus(Yasmina BAZIZ, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI)

DELIBERE :

APPROUVE les montants des financements ville pour les projets retenus dans le cadre de l'Appel à projets 2022-2023, présentés dans un tableau récapitulatif joint en annexe ;

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cet Appel à projets ;

DIT que le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département au titre du contrôle de légalité ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la Plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération ou dans les deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 18/07/22

Accusé en préfecture :

93-219300019-20220707-lmc125305-DE-1-1

Publiée le : 13/07/22

Certifiée exécutoire : 18 JUIL. 2022

Le Maire,

Karine FRANCKET



ANNEXE. Tableau financier :

Association	Intitulé du projet	Montant max de subvention allouée par la ville pour l'année scolaire 2022-2023
USEP 93	Savoir rouler à vélo à Aubervilliers	4 500€
Periscope	Ateliers numériques	1 000€
Fake off	Ateliers de développement à l'esprit critique	2 100€
Believe and work	De la lutte contre le décrochage scolaire à l'excellence	30 000€
Association UNDRTD Sport	Lady Boss	2 000€
	TOTAL	39 600€

